

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vienne

Arrondissement de MONTMORILLON

Canton de COUHÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE COUHÉ

L'an deux mil douze, le 11 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du conseil, sur la convocation du 28 mars 2012 sous la présidence de Monsieur André Sénécheau.

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
23	20	19

Etaient présents : ARNAULT Richard, BEGUIER Vincent, BELLIN Philippe, BOCHU Dominique, CHEMINET Marie-Claude CLEMENT Jean-Paul, GABORIT Bernard, GUILBAULT Pierre, LATU Roland, MELLIER Sophie, MOUSSERION Martine, PENINON Joël, PENY Marcel, PORCHET Bernard, RENGEARD Jean-François, ROUSSEAU Gilbert, SAUVAITRE Guy, SENECHÉAU André, TERRANOVA Jean-Luc, VANNERON Michel.

Date de la convocation
Le 28 mars 2012

Etaient excusés : BOURCHENIN Michel, MALLET Claude, PEGUIN Laurent.

Secrétaire : MELLIER Sophie.

Compte rendu
du Conseil communautaire
du 11 avril 2012

2012/04/11/001 – BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	4
2012/04/11/002 – ORDURES MÉNAGÈRES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	4
2012/04/11/003 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	5
2012/04/11/004 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2011	6
2012/04/11/005 – VOTE DES TAUX 2012	6
2012/04/11/006 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTA ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011 – SECTION HÉBERGEMENT	7
2012/04/11/007 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011 – SECTION DÉPENDANCE	7
2012/04/11/008 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011 – SECTION SOINS	8
2012/04/11/009 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	8
2012/04/11/010 – FLPA DE CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	9
2012/04/11/011 – EHPAD DU CHAMP DU CHAIL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DFU RECEVEUR – EXERCICE 2011	9
2012/04/11/012 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2011	10
2012/04/11/013 – FLPA DE CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2011	10
2012/04/11/014 – TERRAIN CHAUNAY – INDEMNITÉ D'ÉVICTION	10
2012/04/11/015 – REDEVANCES ORDURES MÉNAGÈRES 2012 – PARTICULIERS	11
2012/04/11/016 – FONDS DE CONCOURS DE CHAUNAY	11
2012/04/11/017 – FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE VAUX EN COUHÉ	11
2012/04/11/018 – REPRISE DU ALSH « 3-11 ANS » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE COUHÉ	12
2012/04/11/019 – RECRUTEMENT ANIMATEURS ALSH	12

2012/04/11/020 – SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2012 PRORATISÉE ET DÉFICIT ANTÉRIEUR – FOYER RURAL DE LA DIVE	12
2012/04/11/021 – ALSH – ADOS – VACANCE SDE PAQUES 2012	13
2012/04/11/022 – ALSH « 3-11 ANS » VACANCES DE PAQUES 2012	13
2012/04/11/023 – ALSH « 3-11 ANS » ET ADOS – CONVENTION D’UTILISATION DES LOCAUX DU COLLÈGE ANDRÉ BROUILLET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES	14
2012/04/11/024 – ALSH – CONVENTION AVEC SCOLAREST POUR LES REPAS – VACANCES DE PAQUES	14
2012/04/11/025 – ALSH – TRANSPORTS	14
2012/04/11/026 – CRÉATION D’UN NOUVEAU BUDGET M4	14
2012/04/11/027 – DOTATION SOLIDARITÉ AUX COMMUNES	15
2012/04/11/028 – ÉCHANGE TERRAINS CHAUNAY	15
2012/04/11/029 – ASSURANCE AÉRODROME – R.C. EXPLOITANT	15
2012/04/11/030 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	16
2012/04/11/031 – EHPAD DE COUHÉ – SECTION DÉPENDANCE – DÉCISION MODIFICATIVE N°2	16
2012/04/11/032 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°3	17
2012/04/11/033 – EHPAD DE COUHÉ – TRANSFORMATION DU FOYER LOGEMENTS – CRÉATION DE POSTES	18
2012/04/11/034 – EHPAD DE COUHÉ – REFACTURATION DE L’EHPAD AU FLPA DE COUHÉ	18
2012/04/11/035 – EHPAD DE COUHÉ – CONVENTION TRIPARTITE – RECONDUCTION 2011 - 2016	18
2012/04/11/036 – EHPAD DE COUHÉ – CONVENTION SIEL BLEU – AVENANT N°219	
2012/04/11/037 – FOYER LOGEMENTS DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	19
2012/04/11/038 – FLPA DE CHAUNAY – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	19
2012/04/11/039 – PAIEMENT PARTIEL 2000 DANSES	20
2012/04/11/040 – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS CIVRAISIEN – TRAVAUX ABBAYE	20
2012/04/11/041 – ATTRIBUTION MARCHÉ DE MAITRISE D’ŒUVRE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES CHAUDIÈRE BOIS ET RÉSEAU DE CHALEUR	21
2012/04/11/042 – CONVENTION D’OCCUPATION DU POLE ENFANCE	21
2012/04/11/043 – TRAVAUX PRÉALABLES A LA VENTE DE L’ENTREPOT LAHAYE	22
2012/04/11/044 – VENTE DE L’ENTREPOT LAHAYE AJUSTEMENT DE L’ACTIF	22
2012/04/11/045 – OFFICE DU TOURISME – SUBVENTION 2012	22
2012/04/11/046 – GITE DE VAUX EN COUHE – DÉGRADATIONS	23

2012/04/11/001 – BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,
Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2011,
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,
Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,
Après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 17, contre : 0, abstention : 2).

o - BUDGET GÉNÉRAL

@ Section de fonctionnement

Recettes réalisées	2 045 290,77 €
Dépenses réalisées	1 785 388,39 €
Résultat exercice 2011 - Excédent	259 902,38 €
Résultat cumulé exercice 2010 - Excédent	881 333,15 €
Affectation résultat	0,00 €
Résultat de clôture exercice 2011 - Excédent	1 141 235,53 €

@ Section d'investissement

Recettes réalisées	1 090 917,73 €
Dépenses réalisées	1 157 197,13 €
Résultat exercice 2011 – Déficit	- 66 279,40 €
Résultat cumulé exercice 2010 - Déficit	- 383 785,38 €
Résultat de clôture exercice 2011 – Déficit	- 450 064,78 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	425 553,30 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	195 945,46 €
Différence sur restes à réaliser	229 607,84 €
Besoin de financement des investissements	220 456,94 €
Affectation du résultat 2011 :	
Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	220 456,94 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	920 778,59 €
Arti 001 : déficit d'investissement reporté	- 450 064,78 €

2012/04/11/002 – ORDURES MÉNAGÈRES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011

vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,
Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2011,
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,
Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,
Après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 18, contre : 0, abstention : 1).

o - ORDURES MÉNAGÈRES

© Section de fonctionnement

Recettes réalisées	618 546,19 €
Dépenses réalisées	592 413,87 €
Résultat exercice 2011 – Excédent	26 132,32 €
Résultat cumulé exercice 2010 – Déficit	- 20 553,30 €
Affectation résultat	0,00 €
Résultat cumulé exercice 2011 - Excédent	5 579,02 €

© Section d'investissement

Recettes réalisées	122 491,66 €
Dépenses réalisées	26 532,83 €
Résultat exercice 2011 – Excédent	95 958,83 €
Résultat cumulé exercice 2010 – Excédent	52 344,70 €
Résultat de clôture exercice 2011 – Excédent	148 303,53 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	0,00 €
Différence sur restes à réaliser	0,00 €

Besoin de financement des investissements	0,00 €
---	--------

Affectation du résultat 2011 :

Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	5 579,02 €
Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 001 : Excédent d'investissement reporté	148 303,53 €

2012/04/11/003 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,
Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2011,
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,
Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité
Après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 17, contre : 1, abstention : 1).

o - BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

© Section de fonctionnement

Recettes réalisées	6 407 576,07 €
Dépenses réalisées	6 420 692,80 €
Résultat exercice 2011 - déficit	- 13 116,73 €
Résultat cumulé exercice 2010 - Excédent	273 244,96 €
Affectation de résultat	273 244,96 €
Résultat cumulé exercice 2011 - Excédent	- 13 116,73 €

© Section d'investissement

Recettes réalisées	7 507 998,98 €
Dépenses réalisées	4 732 456,84 €
Résultat exercice 2011 - Excédent	2 775 542,14 €
Résultat cumulé exercice 2010 – Déficit	- 1 290 163,65 €
Résultat cumulé exercice 2011- Excédent	1 485 378,49 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	140 252,64 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	260 769,15 €
Différence sur restes à réaliser	- 120 516,51 €
Besoin de financement des investissements	0,00 €
Affectation du résultat 2011 :	
Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	- 13 116,73 €
Art. 001 : excédent investissement reporté	1 485 378,49 €

2012/04/11/004 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2011

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2011, ceux de tous les titres de recette émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur Le Trésorier a normalement contrôlé les finances de la Communauté de Communes de la Région de Couhé :

- BUDGET GÉNÉRAL
- BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
- ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil Communautaire :

- **Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;**
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

2012/04/11/005 – VOTE DES TAUX 2012

Le Président précise que d'après les informations transmises par les services fiscaux, le montant à verser au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est de 28 490 €.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux de fiscalité locale pour 2012 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,73%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,40%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,87%
- Cotisation foncière des entreprises (hors zones d'activité) : 7,52%
- Cotisation foncière des entreprises sur zones d'activité : 20,31

2012/04/11/006 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTA EDMINISTRATIF ET
AFECCTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011 – SECTION HÉBERGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2011,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Section Fonctionnement :**

Dépenses réalisées	1 152 454,18 €
Recettes réalisées	1 195 624,85 €
Résultat 2011	43 170,67 €
Résultat cumulé exercice 2010	462 094,08 €
Affectation résultat	262 094,08 €
Résultat cumulé exercice 2011	243 170,67 €

➤ **Section Investissement :**

Dépenses réalisées	135 195,87 €
Recettes réalisées	671 150,32 €
Résultat 2011	535 954,45 €
Résultat cumulé exercice 2010	144 363,00 €
Résultat cumulé exercice 2011	680 317,45 €

Reste à réaliser 0,00 €

Besoin de financement 0,00 €

Affectation du Résultat 2011 :

Art.10682 – Excédent affecté à l'investissement	0,00 €
Art. 002 – Résultat d'exploitation	243 170,67 €
Art.001 – Excédent d'investissement reporté	680 317,45 €

2012/04/11/007 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011 – SECTION DÉPENDANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2011,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Section Fonctionnement :**

Dépenses réalisées	248 318,16 €
Recettes réalisées	225 885,24 €
Résultat 2011	- 22 432,92 €

2012/04/11/008 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011 – SECTION SOINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,
Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2011,
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,
Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Section Fonctionnement :

Dépenses réalisées	812 894,03 €
Recettes réalisées	814 286,75 €
Résultat 2011	1 392,72 €

2012/04/11/009 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,
Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2011,
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,
Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	301 725,45 €
Recettes réalisées	288 483,81 €
Résultat exercice 2011 – déficit	- 13 241,64 €
Résultat cumulé exercice 2010 – Excédent	104 582,97 €
Résultat cumulé exercice 2011 – Excédent	91 341,33 €

➤ Section d'investissement

Dépenses réalisées	1 938,65 €
Recettes réalisées	456,80 €
Résultat exercice 2011 – déficit	- 1481,85 €
Résultat cumulé exercice 2010 – Excédent	41 073,99 €
Résultat cumulé exercice 2011 – Excédent	39 592,14 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	0,00 €
Différence sur restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement des investissements	0,00 €

Affectation du résultat 2011 :

Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	91 341,33 €
Art.001 : Excédent d'investissement reporté	39 592,14 €

2012/04/11/010 – FLPA DE CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,
Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2011,
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,
Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité
Après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 17, contre : 1, abstention : 1).

➤ Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	638 983,79 €
Recettes réalisées	632 382,84 €
Résultat exercice 2011 – déficit	- 6 600,95 €
Résultat cumulé exercice 2010 – Excédent	356 013,26 €
Affectation résultat	98 601,85 €
Résultat cumulé exercice 2011 – Excédent	250 810,46 €

➤ Section d'investissement

Dépenses réalisées	84 161,09 €
Recettes réalisées	117 676,23€
Résultat exercice 2011 – Excédent	33 515,14 €
Résultat cumulé exercice 2010 – Excédent	34 299,76 €
Résultat cumulé exercice 2011 – Excédent	67 814,90 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	57 105,38 €
Différence sur restes à réaliser	- 57 105,38 €
Besoin de financement des investissements	0,00 €

Affectation du résultat 2010 :

Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	250 810,46 €

2012/04/11/011 – EHPAD DU CHAMP DU CHAIL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DFU
RECEVEUR – EXERCICE 2011

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à réaliser et des états de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2011, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement contrôlé les finances de l'EHPAD du Champ du Chail.

Le Conseil Communautaire :

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections tarifaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

2012/04/11/012 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2011

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à réaliser et des états de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2011, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement contrôlé les finances du Foyer-Logements de Couhé.

Le Conseil Communautaire :

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

2012/04/11/013 – FLPA DE CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2011

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à réaliser et des états de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2011, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement contrôlé les finances du Foyer-Logements de Chaunay.

Le Conseil Communautaire :

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

2012/04/11/014 – TERRAIN CHAUNAY – INDEMNITÉ D'ÉVICTION

Monsieur le Président rappelle qu'en 2008, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de terrains sur la commune de Chaunay d'une contenance de 17 h 16 a 98ca. Il s'avère que pour la continuité des travaux sur la ZAC de Chaunay des échanges fonciers sont nécessaires. Les parcelles concernées sont ZV 14, ZV 30, 31 et 32, YH 17 et 18 soit 10 h 95 a 00 ca. Le fermier « la SCEA des 2 Vallées exploitait ces terres. Le Président propose qu'il lui soit versé une indemnité d'éviction d'un montant de 60 000 €.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de verser à la SCEA des 2 Vallées une indemnité d'éviction de 60 000 € ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2012/04/11/015 – REDEVANCES ORDURES MÉNAGÈRES 2012 – PARTICULIERS

Le Président propose au Conseil Communautaire qu'une augmentation de 6 % soit appliquée à la redevance des ordures ménagères pour les résidences principales et secondaires. Les tarifs arrondis à l'entier supérieur sont proposés comme suit :

<u>Résidences principales</u>	<u>1 passage hebdomadaire</u>		<u>Résidences principales</u>	<u>2 passages hebdomadaires</u>	
	2011	2012		2011	2012
Foyer 1 personne	<u>103 €</u>	109 €	Foyer 1 personne	<u>114 €</u>	121 €
Foyer 2 personnes	<u>125 €</u>	133 €	Foyer 2 personnes	<u>138 €</u>	146 €
Foyer 3 personnes	<u>151 €</u>	160 €	Foyer 3 personnes	<u>162 €</u>	172 €
Foyer 4 personnes	<u>167 €</u>	177 €	Foyer 4 personnes	<u>182 €</u>	193 €
Foyer 5 personnes	<u>193 €</u>	205 €	Foyer 5 personnes	<u>204 €</u>	216 €

	<u>2011</u>	<u>2012</u>
<u>Résidences secondaires - gîtes</u>	<u>111 €</u>	118 €

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les montants de redevances 2012 sus nommés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

2012/04/11/016 – FONDS DE CONCOURS DE CHAUNAY

La commune de Chaunay nous a transmis une demande de fonds de concours pour des travaux de restauration des façades de l'église. Le montant des travaux s'élève à 198 290 €. La commune sollicite une participation à hauteur de 41 400 € sur l'exercice 2012. Le dossier étant complet, le Président propose l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Chaunay plafonné à 41 400 €.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de verser un fonds de concours plafonné à 41 400 € à la commune de Chaunay ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2012/04/11/017 – FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE VAUX EN COUHÉ

La commune de Vaux en Couhé nous a transmis une demande de fonds de concours pour les travaux de la création de la bibliothèque / lieu de vie. Le montant des travaux s'élève à 85 100 €. La commune sollicite une participation à hauteur de 17 600 € sur l'exercice 2012. Le Président propose l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Vaux en Couhé plafonné à 17 600 €, sous réserve de présentation d'un dossier complet.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de verser un fonds de concours plafonné à 17 600 € à la commune de Vaux en Couhé, sous réserve de présentation d'un dossier complet ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2012/04/11/018 – REPRISE DU ALSH « 3-11 ANS » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE COUHÉ

Le Président informe le Conseil que nous avons reçu un courrier du Foyer Rural de la Dive, nous disant qu'il arrêterait le centre de loisirs des « 3-11 ans ». La Communauté de Communes ayant la compétence « centre de loisirs » il est de notre ressort d'en reprendre l'activité et ce dès le mois d'avril 2012. De plus, des démarches ont été faites auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour établir la reprise du contrat de prestation d'accueil avec chaque prestataire pour cette nouvelle tranche.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de reprendre l'activité « centre de loisirs – 3-11 ans » à compter du 2^{ème} trimestre 2012 ;
- Autorise le Président à signer les futures pièces à intervenir.

2012/04/11/019 – RECRUTEMENT ANIMATEURS ALSH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes : ●*Recrutement pour effectuer un acte déterminé*

- *Recrutement discontinu dans le temps*
- *Instauration d'une rémunération à l'acte ;*

Considérant la décision du juge administratif CAA - Marseille N° 05MA00991 du 18 mars 2008 ;

Considérant le besoin de recruter des animateurs suivant des nécessités occasionnelles ou saisonnières, pour des prestations discontinues dans le temps, afin d'assurer des activités au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le président expose que compte tenu des inscriptions enregistrées, sur la période du 23 Avril au 4 Mai 2012 pour les vacances de Pâques, l'ALSH nécessite le recrutement de 7 animateurs dont la rémunération est fixée sur la base d'un forfait journalier de 48 € brut.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le recrutement de ces vacataires ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2012/04/11/020 – SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2012 PRORATISÉE ET DÉFICIT ANTÉRIEUR – FOYER RURAL DE LA DIVE

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que le Foyer Rural de la Dive arrête son activité « centre de loisirs » au 31 mars 2012, un bilan a été fait pour les 3 premiers mois de l'année en incluant les vacances de février. La participation proratisée sur cette période est sollicitée à hauteur de 1 629,65 €. Par ailleurs, l'association du fait de la cessation d'activité de la section « centre de loisirs » demande que soit régularisé le déficit antérieur constaté à hauteur de 2 621,85 €.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte de verser 1 629,65 € au titre de la subvention de fonctionnement 2012 ;
- accepte de verser de 2 621,85 € de régularisation pour le déficit antérieur ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le président informe le conseil que pendant les vacances de Pâques 2012 soit du 23 avril au 4 mai 2012, l'ALSH ados va proposer les activités suivantes :

- ✓ Du 23 au 27 avril : pêche et aménagement de rivières en partenariat avec le Syndicat Mixte du Clain Sud ;
- ✓ Du 30 avril au 4 mai : plein air (course d'orientation, grand jeu extérieur, accrobranche)

Les tarifs applicables incluant les activités sont les suivants :

QF	< 548 €	549 / 800 €	801 / 1 100 €	> 1 100 €
5 jours	30 €	40 €	50 €	60 €
4 jours	26 €	35 €	43 €	52 €
3 jours	21 €	28 €	35 €	42 €
	A partir du 2 ^{ème} enfant, le tarif appliqué est celui de la tranche inférieure			
La journée	15 € (pas d'échelonnement)			

Garderie	Matin 7 h 30 / 8 h 30	1 €	50 % à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit soit 0,50 € matin et soir
	Soir 18 h / 19 h	1 €	

Un transport à la demande peut être mis en place moyennant des frais de participation à hauteur de 1,50 € par enfant et par trajet.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les tarifs sus nommés ;
- Autorise le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le président informe le conseil que pendant les vacances de Pâques 2012 soit du 23 avril au 4 mai 2012, l'ALSH « 3-11 ans » va proposer les activités suivantes :

- ✓ Du 23 au 27 avril : « une journée, un thème » (sortie à lukaland)
- ✓ Du 30 avril au 4 mai : « les insectes ».

Les tarifs applicables incluant l'activité sont les suivants :

QF	< 548 €	549 / 800 €	801 / 1 100 €	> 1 100 €
5 jours	30 €	40 €	50 €	60 €
4 jours	26 €	35 €	43 €	52 €
3 jours	21 €	28 €	35 €	42 €
	A partir du 2 ^{ème} enfant, le tarif appliqué est celui de la tranche inférieure			
La journée	15 € (pas d'échelonnement)			

Garderie	Matin 7 h 30 / 8 h 30	1 €	50 % à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit soit 0,50 € matin et soir
	Soir 18 h / 19 h	1 €	

Un transport à la demande peut être mis en place moyennant des frais de participation à hauteur de 1,50 € par enfant et par trajet.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les tarifs sus nommés ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2012/04/11/023 – ALSH « 3-11 ANS » ET ADOS – CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU COLLÈGE ANDRÉ BROUILLET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Le Président rappelle la délibération du 2 novembre 2011 sur la convention tripartite de mise à disposition de la cuisine du Collège André Brouillet pendant les vacances scolaires pour l'ALSH. Celle-ci a pour but de fixer les conditions dans laquelle les locaux du collège sont mis à disposition de la Communauté de Communes au bénéfice du centre de loisirs.

Les locaux concernés sont : les cuisines et le matériel de cuisine, la lingerie, le réfectoire, les toilettes attenantes et la cour de récréation.

Une contribution financière d'un montant forfaitaire annuel sera demandé de 100 € ainsi qu'une participation correspondant aux consommations des fluides (électricité, eau, chauffage). Ces dépenses seront à verser directement au Collège.

La convention prendra effet à partir du 23 avril 2012 et se terminera le 30 novembre 2013.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de signer la convention à intervenir entre le Conseil Général, le Collège André Brouillet et la Communauté de Communes de la Région de Couhé.

2012/04/11/024 – ALSH – CONVENTION AVEC SCOLAREST POUR LES REPAS – VACANCES DE PAQUES

Monsieur le Président informe le conseil que pour le bon fonctionnement du centre de loisirs, il est nécessaire d'établir une convention avec Scolarest pour le portage des repas au Collège et ce pendant les vacances de Pâques.

Le prix unitaire d'un est de 3,58 € toutes taxes comprises par enfant. Ce sont des repas équilibrés et composés d'une entrée, d'un plat, produit laitier et d'un dessert.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention entre Scolarest et la Communauté de Communes de la Région de Couhé.

2012/04/11/025 – ALSH – TRANSPORTS

Monsieur le Président informe le conseil que pour l'accueil ALSH des vacances de pâques, c'est l'entreprise BISUTTI qui est proposée pour assurer les transports d'enfants à effectuer matin et soir. La prestation est facturée 0,81 € toutes taxes comprises du kilomètre effectué.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition.

2012/04/11/026 – CRÉATION D'UN NOUVEAU BUDGET M4

L'article L. 1412-1 du CGCT, issu de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, a expressément autorisé l'ensemble des collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes à exploiter directement un service public industriel et commercial relevant de leur compétence sous forme de régie. Ces dernières sont soumises aux dispositions du chapitre Ier du titre II du livre II de la deuxième partie du code (articles L.2221 et suivants).

Après étude de faisabilité, le conseil communautaire a décidé la création d'un réseau de chaleur alimenté notamment par une chaudière bois. Les services fiscaux consultés, il s'avère que la revente d'énergie aux collectivités exige sa gestion sur un budget annexe particulier en M4 pour l'exploitation d'un service public industriel et commercial (SPIC), conformément à l'article L.2221-8 du CGCT (régie simple ou directe).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De créer un budget annexe au budget communautaire nommé « Réseau de chaleur » à partir du 01 janvier 2012 ;
- De préciser que ce budget annexe suivra la nomenclature M4 ;
- De solliciter l'habilitation pour assujettissement à la TVA pour ce budget auprès des Services fiscaux.

2012/04/11/027 – DOTATION SOLIDARITÉ AUX COMMUNES

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée par la loi n° 99-1126 du 28 décembre 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu, l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral, n° 2009/SPM/181 du 14 décembre 2009 portant modification des statuts de la communauté de communes en instituant le versement de la dotation de solidarité et de fonds de concours aux communes membres,

Conformément aux statuts communautaires, le conseil, sur proposition du Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE,

- d'affecter un montant de 30 000 € au versement d'une dotation de solidarité 2012- crédits inscrits au budget général- BP 2012;
- de retenir le critère d'attribution relatif aux charges communales N°4 soit le nombre d'élèves de 3 à 16 ans figurant sur l'état DGF 2012.

2012/04/11/028 – ÉCHANGE TERRAINS CHAUNAY

Le Président rappelle au Conseil que suite à la création de l'éco parc sur Chaunay. Des échanges de terres sont donc nécessaires. Les propriétaires et parcelles concernées sont les suivants :

Propriétaire	Terrain ZAC Chaunay – au profit de la CCRC	Terrain CCRC au profit des propriétaires privés
Mr GERVAIS	N°18 de 2ha 57ca	ZV 30/31/32 + YH 45 (partie ex YH 18) soit 6 ha 41a 14 ca
Mr SOUCHÉ	N°19 ZD de 64a 75 ca	ZV 14+ YH 17 + YH 44 (partie ex YH 18) soit 4 ha 54 ca

Le conseil communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré :

- Accepte ces échanges et à notifier auprès de l'étude notariale maître Gervais ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2012/04/11/029 – ASSURANCE AÉRODROME – R.C. EXPLOITANT

Monsieur le Président informe le conseil que le contrat Responsabilité Civile Exploitant d'Aérodrome n°15/80000 arrivera à échéance le 31 mars 2012 et qu'il conviendrait de la renouveler avec reconduction des garanties aux clauses et conditions du contrat précédent.

Le Conseil Communautaire oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Demande le renouvellement du contrat Responsabilité Civile Exploitant d'Aérodrome auprès de la Cie AIR'ASSUR / assurances VERSPIEREN pour le compte de l'année 2012 ;
- Mandate le Président pour signer le contrat à intervenir.

Afin d'intégrer les résultats du compte administratif 2011, le conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Section d'hébergement

Fonctionnement dépenses

Art 6288 : autres prestations	200 000,00 €
Art 6152 : entretien et réparation sur biens	43 170,67 €
Art 64111 : rémunération principale	70 000,00 €

Fonctionnement recettes

Art 002 : résultat d'exploitation antérieur	243 170,67 €
Art 73172 : tarifs hébergement	70 000,00 €

Investissements dépenses

003 : déficit prévisionnel d'investissement	300 000,00 €
Art 2313 : constructions en cours sur sol propre	380 317,45 €

Investissements recettes

001 : excédent affecté à l'investissement	680 317,45 €
---	--------------

Report des restes à réaliser

Investissement dépenses

Art 2313 : construction en cours sur sol propre	1 086 400,00 €
Art 2154 : matériel et outillage	10 000,00 €
Art 2181 : inst. Gén. Agencemt, aménag, divers	17 100,00 €
Art 2183 : matériel de bureau et informatique	11 900,00 €

Investissement recettes

Art 1641 : emprunts en euros	721 500,00 €
Art 10222 : FCTVA	294 000,00 €
Art 1312 : subvention collectivité	109 900,00 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

Suite à la décision de la DGAS, il est nécessaire d'apporter les corrections suivantes au budget prévisionnel pour le rendre exécutoire.

Fonctionnement dépenses

GROUPE I : exploitation courante

Art 6281 : prestation de blanchissage	3 334,00 €
---------------------------------------	------------

GROUPE II : dépenses de personnel
Art 64111 : rémunération principale - 2 446,00 €

GROUPE III : dépenses de structure
Art 68112 : dotation aux amortissements - 700,00 €

Fonctionnement recettes

GROUPE I : produit de la tarification
Art 7342 : participation du résident 188,00 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

2012/04/11/032 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Suite à la décision de l'ARS, il est nécessaire d'apporter les corrections suivantes au budget prévisionnel pour le rendre exécutoire

Fonctionnement dépenses

Groupe I : exploitation courante

60681 : autres achats non stockés (pharmacie) 20 723,00 €
6111 : prestations à caractères médical 24 500,00 €

Groupe II : dépenses de personnel

64111 : rémunération principale 123 756,00 €

Groupe III : dépenses de structure

6813 : dotation aux amortissements - 3 000,00 €

Fonctionnement recettes

Groupe I : produit de la tarification

7361 : dotation globale de financement de soins 165 979,00 €

Investissement dépenses

2154 : matériel - 3 000,00 €

Investissement recettes

28154 : matériel et outillage - 3 000,00 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

2012/04/11/033 – EHPAD DE COUHÉ – TRANSFORMATION DU FOYER LOGEMENTS – CRÉATION DE POSTES

A l'occasion du renouvellement de la convention tripartite et de la transformation de 14 chambres du foyer logements en Ehpad, une négociation avec l'Agence Régionale de Santé et le Département de la Vienne a défini de nouveaux objectifs et a abouti de la façon suivante sur les moyens :

1. évolution du nombre de chambres : 24%
2. progression de la dotation de soins de 506 K€ à 803 K€ soit + **59%**
3. taux d'encadrement cible maxi dépendance du CG dans le schéma gérontologique 0,110
4. taux d'encadrement obtenu : 0,114 avec un GMP à 750

Cette négociation a permis de dégager les moyens nécessaires au fonctionnement optimal de l'établissement.

En sus des postes que je vous propose de créer ci-après, 2,5 postes d'aide soignant et 1,7 poste d'agent d'entretien seront réservés à l'usage exclusif des remplacements pour congés.

Prenant effet au 1^{er} janvier dernier, il convient maintenant de mettre en œuvre ces dispositions par la création correspondante des postes au 1^{er} mai 2012 :

- 4 postes à temps complet d'agents occupant la fonction d'aide soignants statutaires ou contractuels qui auront vocation à être nommés :
 - a. si l'agent est diplômé, au grade d'auxiliaire de soins de 1^{ère} classe
 - b. si l'agent n'est pas diplômé, au grade d'agent social de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet faisant fonction d'agent de service entretien.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2012/04/11/034 – EHPAD DE COUHÉ – REFACTURATION DE L'EHPAD AU FLPA DE COUHÉ

Monsieur le Président rappelle les délibérations du 29 octobre 2008 et 20 octobre 2009 sur la refacturation de l'EHPAD du Champ du Chail au FLPA de Couhé. Il avait été décidé de refacturer les dépenses de fonctionnement à 27 %, puis à 22%. Or, avec le transfert progressif de 14 chambres du foyer logement au cours de l'exercice 2012, ce pourcentage devra être constaté chaque mois selon les effectifs réels. Cette disposition annule donc celle prévue dans la délibération du 13 décembre 2011 des tarifs 2012 du FLPA de Couhé. A l'appui de cette refacturation, sera fourni un certificat administratif précisant la répartition des résidents, conformément à la facturation des prestations. Cette refacturation ne concerne que les secteurs suivants, comprenant leur masse salariale :

- Administration
- Maintenance
- Entretien
- Cuisine
- Animation

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

2012/04/11/035 – EHPAD DE COUHÉ – CONVENTION TRIPARTITE – RECONDUCTION 2011 - 2016

L'ouverture officielle de l'établissement date de novembre 2006. La convention initiale conclue pour 5 ans est arrivée à terme. Son bilan a été fait par l'ARS et la DGAS, qui préconisent aujourd'hui son renouvellement pour la même durée.

Cette nouvelle convention prend en compte le transfert de 14 chambres du foyer logement en Ehpad, le transfert futur des 8 chambres restantes dans le cadre du prochain schéma gérontologique, les créations de postes inhérentes à ces résidents supplémentaires. Cette reconduction enregistre aussi une progression des moyens de soins dans le cadre de la dotation de convergence.

La majorité des objectifs fixés sur la période antérieure ayant été atteints, le principal objectif fixé pour celle-ci sera la mise en place d'un projet de vie individualisé de chaque résident, comprenant à la fois sa qualité de vie, mais aussi sa santé.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention tripartite liant l'Agence Régionale de Santé du Poitou Charentes, le Département de la Vienne et la Communauté de Communes pour les années 2011-2016.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le renouvellement de la Convention tripartite entre l'Agence Régionale de Santé du Poitou Charentes, le Département de la Vienne et la Communauté de Communes pour les années 2011 – 2016.

2012/04/11/036 – EHPAD DE COUHÉ – CONVENTION SIEL BLEU – AVENANT N°2

Monsieur Le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire acceptant la modification des tarifs de la prestation assurée par SIEL BLEU ; il y a lieu de modifier le montant qui est de 43 Euros toutes taxes comprises de l'heure et non 42 €.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte cette modification.

2012/04/11/037 – FOYER LOGEMENTS DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin d'intégrer les résultats du compte administratif 2011, le conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement dépenses

Art 6411 : rémunération principale 50 000,00 €
Art 60623 : alimentation 41 341,33 €

Fonctionnement recettes

Art 002 : résultat d'exploitation antérieur 91 341,33 €

Investissements dépenses

Art 165 : cautionnement 4 000,00 €
Art 2184 : mobilier 30 592,14 €

Investissements recettes

Art 001 : excédent affecté à l'investissement 39 592,14 €
Art 165 : cautionnement - 5 000,00 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

2012/04/11/038 – FLPA DE CHAUNAY – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement Dépenses

Ch./Art.	Report 2011	Dépenses nouvelles
011/6288	+ 0.00 €	+ 200 810.46 €
012/6478	+ 0.00 €	+ 50 000.00 €
Total Dépenses	+ 0.00 €	+ 250 810.46 €

Section de Fonctionnement Recettes

Ch./Art.	Report 2011	Recettes nouvelles
002/002	+ 0.00 €	+ 250 810.46 €
Total Recettes	+ 0.00 €	+ 250 810.46 €

Section d'investissement Dépenses

Article	Report 2011	Dépenses nouvelles
205		1 100.00 €
2181		+ 52 615.63 €
2183	+ 2 109.74 €	0.00 €
2184	52 615.63 €	- 52 615.63 €
2188	2 380.01 €	9 609.52 €
041/2188		3 147.39 €
041/2181		4 291.76 €
Total Dépenses	57 105.38 €	18 148.67 €

Section d'investissement Recettes

Article	Report 2011	Recettes nouvelles
001	0.00 €	+ 67 814.90 €
1068	0.00 €	+ 0 00 €
041/2031		7 439.15 €
Total Recettes	0.00 €	+ 75 254.05 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présenté ci-dessus.

2012/04/11/039 – PAIEMENT PARTIEL 2000 DANSES

Le Président informe le conseil communautaire que 2000 Danses sollicite un paiement partiel à hauteur 1 000 € afin de couvrir leurs dépenses jusqu'en juin et notamment le salaire du professeur jusqu'à l'attribution des subventions aux associations cantonales pour le compte de l'année 2012.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de verser le montant de 1 000 € à l'association 2000 Danses ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2012/04/11/040 – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS CIVRAISIEN – TRAVAUX ABBAYE

Le Président informe le conseil que nous sollicitons du Syndicat Mixte du pays Civraisien une intervention du chantier d'insertion dans le but de restaurer un mur de pierres situé dans l'enceinte de l'Abbaye de Valence. La Communauté de Communes de la Région de Couhé doit prendre en charge les éventuels coûts des matériaux de restauration et les frais de repas à l'EHPAD de Couhé (tarif repas invité à 11,32 €).

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention avec le Syndicat Mixte du pays Civraisien pour la dite intervention ;
- Accepte de prendre en charge les coûts sus nommés incluant les repas ;

2012/04/11/041 – ATTRIBUTION MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES
CHAUDIÈRE BOIS ET RÉSEAU DE CHALEUR

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'engagement du programme de travaux relatifs à la construction d'une chaudière Bois et d'un réseau de Chaleur sur la Commune de Couhé. Le marché de maîtrise d'œuvre et de prestations associées a fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée dont la publicité est parue dans les 2 Journaux d'annonces légales « *Nouvelle République et Centre Presse* » en date du 20 Février 2012 et dans un journal de presse spécialisée « *Moniteur travaux publics* » en date du 24 Février 2012. La procédure a été dématérialisée sur la plateforme « *pro-marchéspublics* ». A la date limite des offres fixée au 19 Mars 2012, 33 plis ont été reçus dont un par voie électronique. Ils ont été ouverts et examinés par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie ce jour. Le classement réalisé conformément aux critères fixés par le règlement de consultation (pondération de 60 % pour le dossier technique/références et de 40% pour le prix) donne le résultat suivant proposé par la CAO :

<u>LOT CONCERNÉ</u>	Société retenue	Montant de la prestation Hors taxes
<u>LOT 1 Maîtrise d'œuvre</u>	TDL Ingenierie 16430 Champniers –	67 659,15 €
<u>LOT 2 Contrôle technique</u>	QUALICONSULT Sécurité – 86360 Chasseneuil du Poitou	3 642,50 €
<u>LOT 3 Mission SPS</u>	QUALICONSULT Sécurité – 86360 Chasseneuil du Poitou –	2 400 €

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de retenir la proposition de la CAO et d'attribuer les lots tel sus nommés ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2012/04/11/042 – CONVENTION D'OCCUPATION DU POLE ENFANCE

Le Président expose à l'assemblée que dans le cadre des activités liées à la garderie et aux activités périscolaires de la Commune de Couhé, et aux activités liées au Relais d'Assistantes Maternelles géré par PIC et PLUMES, la Communauté de Communes met à disposition des utilisateurs l'ensemble immobilier situé 8 avenue de Paris- 86 700 Couhé- dénommé Pole Enfance Jeunesse. Durant les vacances scolaires, c'est l'ALSH géré par la Communauté de Communes qui utilise les locaux.

Cette mise à disposition partagée doit faire l'objet d'une convention d'occupation à titre gratuit, à l'exception des charges de fonctionnement.

L'ensemble des contrats, notamment ceux concernant les fluides, le téléphone, l'entretien des locaux et la fourniture des consommables (sanitaires) seront refacturés « *au prorata temporis* » - majoration faite de la superficie occupée et de la moyenne de l'effectif accueilli, comme décliné ci-après :

Ratio d'occupation (évolutif)		
CCRC CLSH	Pic et plumes	Mairie Couhé
40%	15%	45%

Les charges annuelles ont été évaluées à 28500 €.

Les participations au prorata du ratio sus nommé seront payables en :

- un 1^{er} versement en Juin à hauteur de 50 % sur la base de l'estimation ;
- un 2^{ème} versement en Décembre en fonction des dépenses réelles et résiduelles.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les dispositions des conventions à intervenir ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le président rappelle au conseil la délibération du 28 Février 2012 relative à la vente de l'entrepôt du centre routier au profit de la société LAHAYE et stipulant notamment que cette vente est assortie à des travaux de remise aux normes et en état.

Le compromis de vente a été signé en date du 5 avril 2012.

Au delà des réparations et du nettoyage réalisé par l'ancien locataire, le président expose les prises en charge des travaux suivants (montant en Hors Taxes):

1. la remise en état des 40 portes de quai (18 124 €) par Sté NOLA 79;
2. la reprise du pignon EST (6 000 €) par Sté NOLA 79;
3. l'achèvement de la clôture périphérique (10 000 €) par SVJ Paysages ;
4. l'arpentage cadastral (1162 €) par Cabinet Abscisse Géo Conseil ;
5. les diagnostics immobiliers règlementaires (410 €) par Sarl DIA'S (EX'IM).

Le conseil communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les dépenses sus nommées préalables à la vente de l'entrepôt ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'à l'occasion de la vente à la Sté de Transports Lahaye du bâtiment anciennement occupé par la Sté Epalia, et considérant que le produit de la recette sera enregistré sur le budget annexe industriel et commercial, il convient d'affecter ce bien sur l'actif de ce budget, jusqu'alors figurant à celui du budget général.

Le transfert, non budgétaire, concerne le bien inscrit sous le n° 199624021318BAT0048 sur le compte 21318 pour un montant de 800 224,42 €.

Le conseil communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide le transfert de l'actif sus nommé ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Le président rappelle au conseil la délibération du 13 Décembre 2011 relative au soutien financier 2012 de l'Office de Tourisme et d'Animation Cantonal afin de favoriser la promotion, le développement, l'offre et l'animation du territoire.

Le président explique que faute de nomination définitive de la présidence, depuis le dernier renouvellement du Conseil d'Administration, la nouvelle convention partenariale n'a pu être établie. Dans ce contexte, il convient toutefois de soutenir le fonctionnement de cette association pour couvrir les charges de fonctionnement et de personnel.

Le président propose que soit versée à la dite association une subvention de 16 123 € pour couvrir les 2/3 des charges annuelles.

Le conseil communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide l'octroi de la subvention sus nommée ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Président informe le Conseil que lors de la location du gîte de Vaux en Couhé le Week-End de Pâques du 7 au 9 avril 2012 par Mr POUSSON Alain (75 Paris), des dégradations ont été constatées. De ce fait, un montant de 110 € est nécessaire pour couvrir les réparations.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

- Demande que soit mise en recouvrement la somme de 110 € pour couvrir le préjudice sus nommé ;
- Autorise le Président à signer toute pièce afférente au dossier.